alter Prod.

L'information au service du social

MAI 2017

FORUM SOS JEUNES-QUARTIER LIBRE AMO

Quelle transition des jeunes après l'école spécialisée ?

Sommaire

Introduction 2

Six expériences de terrain 4

- École-Vie active, une transition 4
- Transition Insertion 2020 pour Bruxelles 6
- Un dispositif basé sur les projets individualisés d'apprentissage 8
- L'après-école à la Joie de Vivre 10
- Jeune, École, Emploi… tout un Programme ! (JEEP) 12
- Le décret flamand « Inclusion » à l'école du Zaveldal 14

Réflexions autour de la transition École-Emploi-Formation 16

Conclusion 19

Introduction

Le 30 novembre dernier, Marco Giannoni, coordinateur de projets à l'asbl SOS Jeunes-Quartier Libre AMO (Aide en milieu ouvert), prenait le micro pour accueillir la centaine de participants réunis au Petit Théâtre Mercelis. Le sujet du jour : La transition des jeunes après un parcours dans l'enseignement spécialisé. Face à lui, des enseignants, des travailleurs sociaux, des conseillers, des accompagnateurs, des directions, des psychologues, des chargés de projets et bien d'autres professionnels qui partagent cette préoccupation liée au devenir des jeunes une fois leur cursus secondaire dans l'enseignement spécialisé terminé. Tout autant d'acteurs qui, au quotidien, accompagnent, orientent, transmettent et informent ces jeunes. Ce qui confère à chacun des participants une expérience et un savoir riche d'essais, d'actions, de projets, de réflexions, liés à sa pratique de terrain.

C'est cette multitude d'initiatives que SOS Jeunes-Quartier Libre AMO, reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de l'Aide à la jeunesse, souhaitait mettre en valeur lors de cette journée forum. Une invitation pour s'inspirer les uns des autres, chacun à son niveau et avec ses moyens, tout en mettant en évidence les ressources en termes de synergies et les ponts possibles entre travailleurs de secteurs interconnectés.

Pourquoi cet intérêt pour cette question de la transition ? L'antenne Quartier Libre est implantée à Ixelles, à proximité de l'école professionnelle Edmond Peeters (EPEP), un établissement d'enseignement spécialisé de type 1 forme 3 (voir encadré). Le contact régulier avec les élèves de cette école a amené les travailleurs de l'antenne à s'intéresser à la question de la transition de ces jeunes après l'école. Cette préoccupation s'est transformée en projet impliquant les différents acteurs engagés autour de cette école ainsi que les intervenants du monde de l'insertion socioprofessionnelle.

Pourquoi organiser un tel événement ? Le Forum, imaginé avec l'appui de l'Agence Alter et animé par Aude Garelly, avait pour but de partager l'expérience de l'antenne Quartier Libre avec les acteurs impliqués dans les écoles de l'enseignement spécialisé (direction, professeurs, CPMS) et des acteurs de l'accompagnement à l'insertion socioprofessionnelle ordinaire

Web+

Cédric Vallet, journaliste à l'Agence Alter, a réalisé un reportage « long-format» intitulé « Enseignement spécialisé : transition difficile vers le monde du travail ? ». Il évoque différentes trajectoires d'élèves ayant suivi un enseignement de type 1, forme 3. Il est accessible sur le site de l'Agence Alter :

http://altermedialab.be/longform/jeunes-et-ecole-specialisee/

alter Prod.

Rédaction
Nathalie Cobbaut (Agence Alter)

Illustrations
Jonathan Prêteux

Photos
Alexander Garrido Delgado (Collectif Krasnyi)

Coordination
Barbara Gonzalez (Agence Alter), Catherine Demoulin, Marco Giannoni (SOS Jeunes-Quartier Libre AMO)

Graphisme
Cécile Crivellaro, Françoise Walthéry (rougeindigo.be)

Impression
Nouvelles Imprimeries Havaux, Fleurus

et spécialisé, c'est-à-dire des Missions locales pour l'emploi, Actiris, le service Phare, Bruxelles Formation et bien d'autres services d'accompagnement actifs dans le cadre de cette transition.

La première partie de la matinée a été consacrée à la présentation d'initiatives, d'actions et d'autres projets complémentaires à l'expérience de l'antenne Quartier Libre, mis en place par des acteurs de terrain (écoles, services, associations) en vue d'améliorer cette transition. Ces différents projets sont décrits dans la première partie de cette synthèse. Ensuite, sur la base de ces présentations et à partir des retours de la salle sous forme de questions et de remarques relatives aux présentations, une série de thématiques ont été dégagées qui ont servi de point de départ au travail en ateliers qui s'est déroulé durant l'après-midi de ce Forum.

L'objectif général de cette journée, à savoir échanger et croiser les pratiques et les expériences de terrain sur la transition entre l'enseignement spécialisé de type 1 forme 3 et la vie après l'école, a été rencontré. Tout comme la volonté de créer des liens entre les acteurs et une réflexion collective autour des enjeux que recouvre cette transition.

Le type 1, forme 3 dans l'enseignement spécialisé : késako ?

Sur le papier, en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), **l'enseignement spécialisé, primaire et secondaire** a pour objectif de rencontrer les besoins éducatifs spécifiques des élèves en difficulté et vise à leur épanouissement personnel et leur intégration sociale et/ou professionnelle.

L'enseignement secondaire spécialisé s'organise en fonction de huit types d'enseignement couvrant différents types de handicaps : parmi ceux-ci, **le type 1** correspond à un retard mental léger. Il est également organisé en **quatre formes**, c'est-à-dire quatre manières de prendre en compte le projet personnel de chaque élève. **L'enseignement de forme 3** vise à donner une formation générale, sociale et professionnelle pour rendre possible l'insertion socioprofessionnelle dans le monde ordinaire. Cet enseignement secondaire spécialisé de type 1, forme 3 concernait 8.996 élèves au 1er janvier 2016 (soit près de la moitié des élèves, tous types et formes confondus, dans le secondaire spécialisé).

6 expériences de terrain

1. École-Vie active, une transition

Catherine Demoulin, travailleuse sociale de SOS Jeunes-Quartier Libre AMO, et **Jezabel Lans,** agent de centre psycho-médico-social (CPMS) à Ixelles

Le constat commun de l'AMO et du CPMS concorde : les jeunes après l'école secondaire ressentent le besoin de **revenir dans les lieux qu'ils connaissent et qu'ils ont fréquentés durant leur parcours scolaire.** Ils semblent perdus et se questionnent : « À qui m'adresser pour la suite ? », « Les informations reçues sont erronées ou ne m'aident pas », « Je ne savais pas que je pouvais m'inscrire comme demandeur d'emploi auprès d'Actiris », « Je recherche un accompagnement plus adapté ».

Le public qui fréquente l'école professionnelle Edmond Peeters (EPEP) (type 1 : retard mental léger) est en réalité très hétérogène : certains élèves présentent des troubles de l'apprentissage (type 8) pour lesquels il n'y a pas de filière spécifique dans l'enseignement secondaire spécialisé, d'autres, des troubles de l'autisme et/ou des troubles associés. Certains ont conscience de leur handicap, d'autres n'acceptent pas cette étiquette, d'autres encore ne sont pas au courant du fait qu'ils fréquentent une école de l'enseignement spécialisé. Certains jeunes sont encadrés par des parents soutenants, d'autres sont livrés à eux-mêmes. Certains envisagent d'intégrer le circuit normal de l'emploi ou de la formation, d'autres envisagent de travailler en entreprise de travail adapté (ETA).

Depuis quelques années, **un travail communautaire** s'est mis en place, avec en toile de fond cette question de l'amélioration de la transition pour les jeunes après l'école. Une priorité d'ailleurs reprise par le Conseil d'arrondissement d'aide à la jeunesse (CAAJ) pour Bruxelles.

Dans un premier temps, sur la base des témoignages des jeunes, des partenaires ont uni leurs forces et leurs compétences : l'EPEP, le CPMS et l'AMO. Ils ont échangé leurs regards respectifs, leurs questionnements et ont d'abord conçu ensemble des animations. Les premières éditions étaient animées par une personne de l'AMO et par une autre du CPMS, soutenues par un enseignant pour ce qui est de la gestion de groupe. Cette journée a été conçue pour répondre aux questions des jeunes, tout en évoquant **des situations pratiques via des jeux de rôles** permettant aux jeunes de mettre en avant leurs qualités et autres compétences. Très vite il s'est agi de rencontrer un autre objectif : **informer les jeunes sur les lieux-ressources existants et l'ensemble des possibilités après l'enseignement spécialisé.**

La transition, une histoire de partenariat

SOS Jeunes-Quartier Libre AMO travaille avec des jeunes sur une base volontaire. Des aides individuelles basées sur de l'écoute, de l'accompagnement et du soutien sont proposées, ainsi que des actions collectives à visée communautaire. En raison de la pratique de cette AMO et de son ancrage local, cela fait plusieurs années que des jeunes issus de l'école professionnelle Edmond Peeters (EPEP) passent dans les locaux de l'antenne de quartier et font part de leurs difficultés en matière de transition vers l'emploi ou la formation, à la fin de leurs études secondaires. Pour réfléchir à ces difficultés, des contacts avec le CPMS de l'école se sont noués.

Mots clés

TRAVAIL COMMUNAUTAIRE
INTERSECTORIALITÉ
PAROLES DE JEUNES
PARTENARIAT LOCAL
PROCESSUS LONG TERME
EXPÉRIENCES DES PAIRS
JEUX DE RÔLES
MISE EN PROJET
ÉVALUATION

Une évaluation de ce travail d'animation a ensuite été effectuée auprès des jeunes en les interrogeant sur l'intérêt de cette journée et leurs retours plaidaient en faveur d'activités encore plus concrètes, plus dynamiques. La demande a été exprimée par les élèves de pouvoir **rencontrer des anciens, témoignant de leur parcours et de ce qu'ils sont devenus**. Pour ce qui est des lieux-ressources, il semblait important que les jeunes puissent **associer ces structures à des personnes et à des lieux précis.** Des visites *in situ* ont été organisées dans les locaux de l'antenne locale d'Actiris ou ceux de la Mission locale d'Ixelles. Concernant les parcours d'anciens, comme il était difficilement imaginable de mobiliser durant cette journée une multiplicité de témoins, un reportage vidéo sous forme de DVD a donc été réalisé afin de donner une vision des différents parcours envisageables, des difficultés rencontrées, et bien sûr aussi des réussites.

Aujourd'hui, ces temps d'animation ont lieu en début et fin d'année scolaire et les jeunes sont invités à **se mettre en projet** durant cette dernière année du secondaire, avec le soutien du corps enseignant qui peut assurer un suivi et un relais. Au mois de mai, des mini-présentations de représentants d'Actiris, de Bruxelles Formation, de Phare, de JEEP et de la Mission locale sont organisées.

* **Pour en savoir plus sur ce projet**

CPMS d'Ixelles
Jezabel Lans – *jezabel.lans@ixelles.be*
02/515.79.51

SOS Jeunes-Quartier Libre AMO
Catherine Demoulin – *ql@sosjeunes.be*
www.sosjeunes.be
02/503.19.90 ou 0473/96.04.20

2. Transition Insertion 2020 pour Bruxelles

Transition Insertion 2020 est **un projet d'accompagnement** qui débute en sixième humanité et se prolonge douze mois **en post-scolaire** (au départ, cette durée post-scolaire était de six mois). Le projet s'adresse à des jeunes de 18 à 24 ans issus de l'enseignement spécialisé de forme 2 (enseignement d'adaptation et professionnelle) et 3 (enseignement professionnel) qui présentent des risques d'insertion difficile après l'école. Cela concerne potentiellement 600 élèves. L'objectif est d'arriver à 70 % d'efficience dans cet accompagnement. Le dispositif s'appuie sur **neuf référents-coordinateurs**, mis en place dans les écoles. Ces référents-coordinateurs sont des enseignants, des éducateurs ou d'autres membres de l'équipe pédagogique. Quant à l'organisation de ce dispositif, un comité pédagogique rassemble toutes les six semaines la FEBRAP et les référents-coordinateurs. Des intervenants extérieurs sont également associés à la démarche. Un comité de suivi local a lieu deux fois par an, ainsi qu'un comité d'accompagnement selon le même rythme.

Glynis Carron, chargée de projets à la Fédération bruxelloise des entreprises de travail adapté (FEBRAP)

Les activités développées sont multiples. Un travail administratif et de documentation a été mené avec la création des dossiers individuels des jeunes, mais aussi d'un agenda, de brochures… **Le jeune est aidé dans la définition de son projet professionnel** par le biais d'entretiens individuels, d'une aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation, de recherche de stages, d'un accompagnement à des entretiens d'embauche, d'une aide pour remplir (sur place ou en ligne) les documents de Phare, d'Actiris, de l'ONEM…

Des activités ont été organisées dans les écoles, comme **la reconstitution de lieux de stage** pour habituer les personnes à de nouveaux environnements (par exemple pour des jeunes souffrant de troubles autistiques). **Une adaptation des cours de dernière année** a également été envisagée

La transition, un accompagnement pendant et après l'école

Créée en 1991 par quelques directeurs de ce qu'on appelait alors les « ateliers protégés », la FEBRAP regroupe aujourd'hui 11 des 13 entreprises de travail adapté (ETA) situées sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale. Parmi les projets développés par cette fédération, le programme « Transition Insertion 2020 » est soutenu par le Fonds social européen et la Fédération Wallonie-Bruxelles. Déjà bien implanté en Wallonie depuis 2009, ce programme a été mis en œuvre à Bruxelles en 2015 et concernait au départ cinq établissements scolaires. Une sixième école a intégré le dispositif en septembre 2016. En 2017, trois écoles seront également associées au projet. D'ici à la fin de la programmation en 2020, ce seront donc neuf écoles qui auront participé au projet. Comme le souligne Glynis Carron, chargée de projets à la FEBRAP, *« bien des jeunes sont livrés à eux-mêmes après leur scolarité : entre 40 et 70 % des jeunes sortis de l'enseignement spécialisé ne trouvent pas leur voie après la sortie de l'école. Il est donc important de mettre en place des actions pour permettre cette insertion et cet accompagnement ».*

Mots clés

ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE ET POST-SCOLAIRE
ETA
RÉFÉRENTS-COORDINATEURS
PROJET PROFESSIONNEL
ADAPTATION DES COURS
VISITES DE SERVICES EXTÉRIEURS

pour mieux coller aux besoins des ETA. Des rencontres se sont déroulées dans ce cadre entre directions d'école et des ETA.

Des activités tournées vers des services extérieurs ont également été organisées, comme la visite du service Phare ou d'antennes d'Actiris. Des visites de six des onze ETA membres de la FEBRAP ont eu lieu, ainsi qu'une rencontre avec l'asbl DiversiCom, une asbl qui facilite la mise à l'emploi des personnes handicapées, ou encore avec la Confédération Construction par rapport à la possibilité de stages dans le secteur.

Étant donné que le programme n'est en cours à Bruxelles que depuis l'année scolaire 2015/2016 et se poursuit actuellement pour la deuxième année, il est encore un peu tôt pour faire un bilan. Celui-ci interviendra à la fin 2017. On peut néanmoins donner certaines indications sur l'état du projet, mais qui restent incomplètes. Quatre-vingt-cinq élèves étaient concernés à la rentrée 2015/2016, essentiellement du type 1, forme 3 et seront suivis jusqu'en juin 2017. Selon Glynis Carron, *« sur ces 85 élèves qui devaient terminer leurs humanités en juin 2016, on comptabilise 41 sorties positives, avec soit des contrats de travail en milieu de travail ordinaire ou spécifique, soit la poursuite d'une formation dans l'ordinaire ou le spécialisé. Quatre redoublements ont été enregistrés, trois abandons (avec l'arrêt de l'école et sans nouvelles d'eux). 37 élèves poursuivent l'accompagnement jusqu'à la fin juin 2017 ».*

Pour en savoir plus sur ce projet
Glynis Carron
glynis.carron@febrap.be
0472/402.652

3. Un dispositif basé sur les plans individuels de transition

La transition, un projet personnel à construire

Au sein de l'Institut Charles Gheude (type 1, forme 3), une mesure a été mise en place avec le CPMS de la COCOF dans le cadre de **l'élaboration des plans individuels de transition (PIT)** pour les élèves de l'enseignement secondaire spécialisé. Il s'agit d'un dispositif obligatoire en Fédération Wallonie-Bruxelles, suite à l'adoption de la circulaire n°4623 du 4 novembre 2013. Ce plan est élaboré pour chaque élève qui sort de l'enseignement secondaire spécialisé. Des objectifs particuliers y sont énumérés en fonction des besoins et envies du jeune, des possibilités à la sortie de l'école, de la volonté de poursuivre une formation ou de trouver un emploi. Ce document peut aussi être l'occasion d'une approche psychologique et d'une prise en charge individuelle de chaque élève. Il peut contenir **un projet professionnel ou d'insertion dans le monde adulte.**

Gina Seynhaeve, assistante sociale à l'Institut Charles Gheude, et **Dominique Fronville,** directrice du CPMS 1 de la COCOF

Afin de mettre en exergue les difficultés des jeunes et les pistes de solutions dégagées, plusieurs parcours d'élèves ont été retracés par Dominique Fronville, directrice du CPMS 1 de la COCOF :

- En formation hôtellerie, François rêve de devenir pâtissier dans un resto étoilé, mais il est aussi soutien de famille et réalise des petits boulots pour ramener de l'argent à ses proches. Alors qu'une formation répondant à ses souhaits était envisageable, François ne s'est pas inscrit dans les délais et sa mère ne soutenait pas spécialement ce projet. Entre-temps, il est en filière cuisine et continue ses petits boulots et pourra le cas échéant s'inscrire dans les temps l'an prochain dans cette filière pâtisserie, sans doute après une réflexion et une discussion avec sa mère.

- Autre trajectoire : celle d'Olivier. Cet élève avait connu des problèmes de violence intrafamiliale et a été placé en appartement supervisé. Il a suivi un parcours scolaire en cuisine et souhaitait poursuivre une spécialisation en salle. Mais un problème médical pulmonaire l'a empêché de poursuivre son projet. Les travailleurs sociaux du CPMS 1 COCOF l'ont recroisé et, à 24 ans, il n'a pas beaucoup avancé et regrette d'avoir été inscrit dans l'enseignement spécialisé. Il a beaucoup galéré, suivant plusieurs formations abandonnées. Aujourd'hui, il envisage de s'inscrire à l'EPFC pour y suivre une formation d'agent commercial. Pour l'aider dans son projet, l'asbl Duo for Job, qui propose à des jeunes issus de la diversité de bénéficier d'un mentor pendant six mois, l'accompagne.

- Autre élève : Jules, qui est atteint de dyspraxie et présente de grosses difficultés manuelles et d'organisation dans l'espace. Or, souvent dans l'enseignement spécialisé, on oriente ce type d'élèves vers des métiers manuels, ce qui n'est pas forcément le plus adapté. Pour aider Jules dans le cadre de son stage, la recherche d'un maître de stage attentif à ses difficultés a été organisée pour lui permettre de faire émerger ses compétences et chercher avec lui les points à améliorer, sans mettre trop d'enjeux sur le résultat final de cette formation.

- Enfin Diego, d'origine brésilienne, est arrivé en Belgique et souhaitait faire de la mécanique. Il a été orienté vers l'enseignement spécialisé, type 1, forme 3. La formation d'assistant-mécanicien qu'il a suivie dans l'enseignement spécialisé ne donnant accès qu'à une attestation, il lui a été proposé de faire une intégration dans l'enseignement secondaire ordinaire en 5e professionnelle et de reprendre deux années de formation, voire une septième en mécanique, afin d'obtenir un diplôme et de réaliser son rêve : travailler dans un garage.

Mots clés

PIT
PROJET INDIVIDUEL
ÉCOLE INCLUSIVE
SSAS
SOCIALISATION
SAVOIR-ÊTRE
COMMUNICATION ET CONCERTATION RESTAURATIVE

Une des préoccupations de l'Institut Charles Gheude, comme l'a expliqué Gina Seynhaeve, est celle d'**éviter le syndrome de la « patate chaude »**, en faisant en sorte de maintenir les élèves dans l'école malgré les problèmes de discipline ou de décrochage. *« Il s'agit de ne pas laisser en plan un élève ou de s'en débarrasser parce qu'il serait trop difficile : il faut travailler l'inclusion. »* La mise sur pied récente d'une **structure scolaire d'aide à la socialisation (SSAS)** a permis d'effectuer un travail avec quatre élèves qu'il n'était pas possible de maintenir en classe, car ils n'étaient pas en projet. Un travail de socialisation et sur le savoir-être (plutôt que sur les matières) pendant deux années au maximum y est réalisé et du temps est pris pour choisir une orientation. L'élève y reste un an ou deux en fonction de son évolution. Aujourd'hui, un des élèves sur les quatre a choisi un atelier et y a été intégré.

Par ailleurs, une démarche de communication et de concertation restaurative en groupe a été implémentée dans l'école pour des élèves présentant des problèmes (vols, bagarres, destruction de biens…). *« Normalement, pour ce genre de problèmes, l'exclusion est la mesure la plus communément pratiquée, mais* ***la création de cercles préventifs et restauratifs*** *permet de maintenir les élèves difficiles dans l'établissement, tout en apportant du soutien aux personnes en conflit. Cette méthodologie permet de faire se rencontrer ceux qui ont agi, ceux qui sont directement touchés et la communauté élargie. Le principe de dialogue est utilisé par tous, avec une identification des facteurs clés du conflit, la mise en place de solutions et l'évaluation des résultats. Ces cercles restauratifs aident à la compréhension mutuelle, à l'autoresponsabilité et permettent une action efficace. »*

L'Institut Charles Gheude a fait appel pour la mise en place de ce processus à l'asbl Le Souffle. Les cercles ont été pris en charge par des personnes formées au sein de l'école et, si les problèmes sont trop importants, le recours à des professionnels extérieurs et neutres est alors possible.

Pour en savoir plus sur ce projet
Pour les pratiques restauratives :
Joëlle Timmermans, asbl Le Souffle
www.lesouffle.be
0476/675.396
À l'Institut Charles Gheude :
Jean-Baptiste Ndikuriyo
0479/648.756
Pour le SSAS : Gina Seynhaeve
gina_hbd@yahoo.fr
Pour le CPMS 1 :
Dominique Fronville
dfronville@spfb.brussels
02/800.86.61.

4. L'après-école à la Joie de Vivre

Christine Stevens,
coordinatrice pédagogique
à l'école Joie de Vivre (JDV)

Depuis 2014, l'école JDV organise un accompagnement « après école » et présente aux élèves et aux parents les différentes pistes dans le cadre du **projet individualisé d'apprentissage (PIA) et du plan individuel de transition (PIT)** qui a pour objet spécifique le continuum école-vie adulte :

- Une première piste consiste à travailler ou à se former à l'emploi : dès lors, l'élève est accompagné dans son inscription à l'antenne locale d'Actiris, ainsi qu'auprès du service Phare.
- Deuxième piste possible : celle de l'obtention d'une première qualification dans les quatre métiers organisés par l'école. Cette piste comprend une limite d'âge fixée à 20 ans.
- Troisième possibilité : l'obtention d'une deuxième qualification, dans le cadre de la formation en alternance (avec trois jours en entreprise et deux jours à l'école JDV).
- La quatrième piste consiste en la poursuite d'une formation dans l'enseignement ordinaire, avec **un accompagnement spécifique en intégration**.

Dans le cadre de cette quatrième piste, l'école JDV suit 95 élèves en intégration : 11 élèves issus de l'école JDV et 84 autres élèves issus de l'enseignement spécialisé primaire de type 8. Cette intégration permet aux enfants à besoins spécifiques d'**intégrer l'enseignement ordinaire avec une aide pédagogique de l'enseignement spécialisé**. Elle concerne des élèves passant de l'école primaire à l'école secondaire, ainsi que des élèves en provenance des trois phases de la forme 3 et d'autres encore ayant obtenu une qualification professionnelle dans l'enseignement spécialisé et désireux d'obtenir une qualification

La transition, une intégration vers le « monde ordinaire »

L'école Joie de Vivre est un établissement de l'enseignement secondaire spécialisé (type 1, forme 3 et type 2, forme 2). Les études sont réparties en trois phases. Chaque phase dure deux ans, mais elle peut être adaptée en fonction des compétences de l'élève. Durant la deuxième et troisième phase, des stages sont organisés dans les milieux de travail concernés. Dans l'école JDV, deux sections existent : la section « Services aux personnes » mène aux métiers d'aide logistique à la collectivité et d'ouvrier(ère) en blanchisserie-nettoyage à sec (en phase 3), et la section « Hôtellerie-Alimentation » débouche sur l'obtention d'un diplôme de commis de cuisine de collectivité et de commis de salle.

Mots clés

PIA
PIT
INTÉGRATION
ENSEIGNEMENT ORDINAIRE
FORMATION EN ALTERNANCE
CHOIX CONCERTÉ
COORDINATION POST-SCOLAIRE
PARTENARIAT

dans l'enseignement ordinaire ou en formation alternée. Il s'agit toujours d'**un choix concerté** entre l'élève, les parents, les CPMS et les écoles sur la base du PIA et du projet personnel de l'élève. Cette possibilité d'intégration comporte quatre heures de suivi par un professeur de l'école JDV. **Un partenariat** a été créé **avec 15 écoles ordinaires**, que ce soit pour des formations en puériculture, comme aide familiale ou pour devenir infirmière. Si le besoin se fait sentir, les élèves ont la possibilité de revenir deux heures le mercredi après-midi à l'école JDV.

Comme l'a souligné Christine Stevens, **l'adoption de décrets successifs** a permis la mise en œuvre de ces différentes pistes : tout d'abord, la modification du décret du 3 mars 2004 organisant l'enseignement spécialisé en février 2009 pour y inclure la notion d'élève à besoins spécifiques, l'adoption d'un arrêté de gouvernement du 15 juillet 2010 visant à organiser l'enseignement en alternance au sein de l'enseignement secondaire spécialisé, en collaboration avec les CEFA, et la mise en œuvre d'un arrêté ministériel du 19 juillet 2013 relatif aux conditions d'admission des élèves de l'enseignement secondaire spécialisé de forme 3 dans l'enseignement secondaire ordinaire.

Depuis septembre 2011, l'école JDV consacre des heures NTPP (nombre total de périodes professeurs) à cette **coordination post-scolaire**, en collaboration avec le CPMS. Les résultats sont encourageants avec la poursuite des études pour certains, dans le spécialisé et l'ordinaire, des mises à l'emploi, ainsi que la réalisation de projets personnels.

Pour en savoir plus sur ce projet
Christine Stevens
coordinatrice pédagogique
de l'école Joie de Vivre
c.stevens@ecolejdv.be
0496/510.676

5. Jeunes, École, Emploi… tout un Programme ! (JEEP)

Jasmine Jensen,
référente JEEP pour Schaerbeek et Evere – Mission locale de Schaerbeek, et
Sabrina Boudis,
référente JEEP pour Etterbeek, Auderghem, Woluwe-Saint-Pierre et Saint-Lambert – Chass'Info

Le programme « JEEP » est né au sein des **Missions locales pour l'emploi**, il y a déjà 20 ans, avec le constat que les jeunes n'étaient pas assez préparés à la vie active, ne savaient pas comment s'y prendre pour trouver un emploi et avaient une mauvaise connaissance des acteurs pouvant les accompagner dans ce processus. Mis sur pied et coordonné par la Mission locale de Forest, ce programme s'est développé sur l'ensemble du territoire bruxellois. Depuis ses débuts, le programme JEEP a collaboré avec la moitié des établissements d'enseignement secondaire ordinaire de la Région de Bruxelles-Capitale. Chaque année, il touche 1.500 élèves, répartis en une centaine de classes d'une quarantaine d'écoles.

À côté d'un service job accessible pour les étudiants et d'un service de recrutement destinés cette fois aux entreprises, JEEP propose aux écoles des **formations pour sensibiliser les jeunes à la vie active**, en organisant des modules de formation selon quatre thématiques :

- les choix d'orientation scolaire et professionnelle,
- le travail et l'argent,
- le marché de l'emploi,
- et le monde de l'entreprise.

Chaque module dure une demi-journée chacune et se déroule au sein d'une des antennes locales JEEP (Missions locales pour l'emploi de Schaerbeek, d'Ixelles, d'Anderlecht, de Molenbeek et de Saint-Gilles, Chass'Info à Etterbeek, Point Info Jeunesse à Saint-Gilles, Pôle Jeunesse à Molenbeek).

La transition, une sensibilisation à la vie active

Le dispositif régional JEEP est le fruit d'un accord de coopération entre la Région de Bruxelles-Capitale (Actiris) et la Fédération Wallonie-Bruxelles (Pôle Enseignement) : il vise à améliorer la transition des jeunes entre l'école et la vie active. Cette formation vise **les jeunes du troisième degré du secondaire** (5e, 6e, 7e année). Depuis 2015, ce dispositif fait partie intégrante du **plan régional bruxellois pour la « Garantie jeunes »**, qui offre à des jeunes de 18 à 24 ans la possibilité de bénéficier d'un job, d'un stage ou d'une formation dans les quatre mois à dater de leur sortie de l'école.

Le dispositif JEEP est également implémenté depuis 2013 dans l'enseignement secondaire spécialisé, avec une première expérience qui s'est déroulée à **l'école de La Cime** où s'est tenue une formation pour les élèves de la section « Encodage de données ». Depuis l'été 2016, **un module spécifique** a été développé de manière générale **pour l'enseignement spécialisé**. Ici aussi quatre séances jalonnent ce programme, toutes conçues sur la base d'une pédagogie active : une première séance est consacrée aux choix et aux motivations des jeunes, ainsi qu'aux formations et aux métiers existants ; une seconde qui concerne l'entrée dans le monde du travail (préparation de CV et de lettres de motivation, simulations d'entretiens). La troisième porte sur la gestion de l'argent, une fois le premier job décroché (gestion du budget, lecture d'une fiche de paye, différence entre brut et net), et la quatrième consiste en des visites d'instances d'accompagnement et de recrutement (Actiris, Bruxelles Formation, Missions locales pour l'emploi, agences d'intérim, Potentia – bureau social d'intérim…).

Ces séances destinées aux écoles de l'enseignement spécialisé restent encore limitées à quelques établissements (école La Cime, école Saints-Jean-et-Nicolas, établissement Sainte-Bernadette, Institut Herlin). Mais de plus en plus d'écoles issues du spécialisé souhaitent être intégrées dans ce dispositif. Malheureusement, l'équipe ne peut faire face à toutes les demandes. Pourtant, les retours sur ces formations sont excellents, tant de la part des élèves que de la part des enseignants. Autre difficulté : le fait que les séances aient lieu **hors les murs de l'école**, en raison des différents handicaps présents chez les élèves. Mais cette volonté de faire sortir les jeunes de leur environnement est néanmoins souhaitable.

Mots clés

PLAN « GARANTIE JEUNES »
MISSIONS LOCALES POUR L'EMPLOI
SENSIBILISATION À LA VIE ACTIVE
MODULE SPÉCIFIQUE
LIEN ÉCOLE-EMPLOI
SÉANCES HORS LES MURS

Pour en savoir plus sur ce projet
Maïté Leroy
coordinatrice du dispositif JEEP
coordination@jeepbxl.be
0497/438.876

6. Le décret flamand « Inclusion » à l'école du Zaveldal

La transition pour un enseignement plus inclusif

Cela fait deux ans que Geert Roukaerts a été nommé directeur de l'école Zaveldal, située rue Terre-Neuve sur le territoire de la Ville de Bruxelles. À quelques mètres de la gare du Midi, cette école de l'enseignement secondaire spécialisé (BUSO en Flandre ou Buitengewoon Secundair Onderwijs), de type 3, formes 1 et 3, existe depuis plus de 100 ans. Elle dépend de la Vlaamse Gemeenschapscommissie (VGC), mais avait besoin d'une sacrée reprise en main, ce à quoi s'attelle le nouveau directeur. Ce dernier n'est pas un expert de l'enseignement, mais espère apporter un regard différent.

Geert Roukaerts,
directeur de l'école Zaveldal

Côté flamand**, le décret « Inclusion » ou décret M du 12 mars 2014** a défini une série d'axes qui régissent l'approche de l'enseignement à l'égard des élèves qui, en raison d'une incapacité, d'une déficience ou d'un handicap, ne sont pas en mesure de suivre les cours dans une école de l'enseignement ordinaire et ont donc des besoins éducatifs spécifiques. Comme l'a expliqué Geert Roukaerts lors du Forum, *« le premier point concerne le fait que **l'élève est central** dans toute cette problématique. Le décret met l'accent sur le fait de maintenir avant tout l'enfant dans l'enseignement ordinaire, avec pour obligation dans le chef de l'école concernée d'examiner les **possibilités d'accommodements raisonnables**, par exemple des délais plus longs pour faire les contrôles, un feed-back oral en lieu et place des chiffres ou des moments de repos en cours de journée. Il peut aussi s'agir de moyens techniques (ordinateur muni d'un logiciel spécial pour la lecture ou chaise adaptée) ou de dispenses pour certaines parties du programme pédagogique et du remplacement de celles-ci par une activité similaire adaptée. Une école de l'enseignement ordinaire ne peut donc refuser un élève au motif qu'il a besoin d'accommodements raisonnables ou qu'il ne serait pas en mesure d'assimiler la matière enseignée. Enfin, l'inscription dans l'enseignement spécialisé ne peut être admise que moyennant un rapport du CLB (centre flamand d'encadrement des élèves). Celui-ci doit examiner si l'école de l'enseignement ordinaire a pris toutes les mesures avant de réorienter l'élève vers l'enseignement spécial. Il est interdit de réorienter un élève vers l'enseignement spécial uniquement en raison de son milieu social ou de ses difficultés familiales ».* L'enseignement spécialisé concernerait 4 % des élèves en Flandre.

Le travail du directeur du Zaveldal est également conditionné par **la nouvelle nomenclature qui structure l'enseignement spécialisé en Flandre**. Le type 1, jusqu'ici réservé aux élèves présentant un retard mental léger, et le type 8 qui concerne les enfants présentant des troubles de l'apprentissage, sont en voie de disparition en Flandre, les enfants concernés par ces difficultés étant progressivement réintégrés dans l'enseignement ordinaire. Ces deux catégories sont remplacées par un nouveau type intitulé *« Basisaanbod »* (offre de base). Le type 3 relatif à des enfants présentant des troubles caractériels ou de la personnalité est en revanche maintenu et renforcé, mais il ne peut concerner que des enfants ayant fait l'objet d'un diagnostic spécialisé, sur la base du rapport d'un psychiatre et après avoir été examiné par une équipe multidisciplinaire. Un enfant ne peut être versé dans cette catégorie s'il éprouve uniquement des difficultés d'ordre familial.

Au sein de l'école Zaveldal, dans l'offre de base (*« Basisaanbod »*), trois filières de formation sont prévues : relieur, maçon et aide-magasinier. **Une classe Time in**, assez similaire aux services d'accrochage scolaire organisés en Fédération Wallonie-Bruxelles, permet d'établir un programme sur mesure, adapté à des élèves en décrochage, avec des partenaires privilégiés. Le défi général

de l'école est de former des jeunes prêts à vivre et à s'investir dans la société. Il s'agit d'un engagement que l'école s'engage à respecter vis-à-vis des élèves, en les menant le plus loin possible sur cette voie. Le Zaveldal se considère comme **une école d'expertise et d'accompagnement**, qui développe les valeurs suivantes : Mastery (la maîtrise par l'apprentissage), Belonging (le sentiment d'appartenance), Independence (la volonté d'autonomie) et Generosity (l'engagement envers autrui).

Cet établissement, qui se considère comme une « **Bredeschool** » (soit une école ouverte à son environnement), tient compte des besoins d'insertion de ces jeunes en leur inculquant des connaissances techniques, tout en prenant en compte leurs difficultés en termes d'attitudes et de troubles du comportement. C'est pourquoi chaque jeune dispose d'un programme spécifique. Le Zaveldal travaille également avec **des partenaires** dans le domaine des soins, du bien-être, éducatif, culturel ou de la détente et ces partenaires se déplacent à l'école pour y apporter l'aide nécessaire. Par ailleurs, l'école se soucie également de la transition vers l'emploi en mettant les élèves en contact avec le VDAB, Actiris… Autre défi : celui de l'articulation entre l'enseignement ordinaire et spécialisé, avec notamment **le projet Time out** pour apporter les plus-values du spécialisé vers l'ordinaire.

Mots clés

DÉCRET M
INCLUSION
ACCOMMODEMENTS RAISONNABLES
CLASSE TIME IN
EXPERTISE
BASISAANBOD
ACCOMPAGNEMENT
PARTENAIRES
BREDESCHOOL
PROJET TIME OUT

Pour en savoir plus sur ce projet
Geert Roukaerts
Directeur
École Zaveldal, rue Terre Neuve 198
à 1000 Bruxelles
0475/710.540

Réflexions autour de la transition École-Emploi-Formation

Après avoir écouté le récit des expériences menées sur le terrain et relatées par divers intervenants, l'ensemble des participants a joué au jeu du mur de questions. L'objectif était de recueillir l'ensemble des interrogations, suggestions, propositions, remarques à la suite des présentations, pour ensuite regrouper tous ces items par catégories et en extraire des sujets d'ateliers.

À partir des diverses interventions du public présent, exprimées sous forme de Post-it par les participants au Forum, Thomas Iemaigre a dressé des grandes familles de préoccupations. S'est ensuivie la constitution d'ateliers permettant aux participants, tous experts de terrain, de se réunir autour de plusieurs enjeux et de conjuguer leurs connaissances et savoirs pratiques pour coconstruire une réflexion articulée autour des thématiques choisies de manière collégiale.

ATELIER N°1

La transition vers l'emploi ordinaire ou la formation des jeunes issus de l'enseignement spécialisé

Constats

La question des débouchés à l'issue des formations proposées dans l'enseignement spécialisé se pose avec acuité :

- Certains métiers sont porteurs de promesses, d'autres le sont nettement moins, ce qui hypothèque les possibilités du jeune de trouver un emploi à la sortie de l'école. Il n'y a pas assez de nouvelles filières organisées et celles existantes ne s'adaptent pas suffisamment aux besoins du marché de l'emploi.
- On note également un manque de connaissances dans le chef des écoles du monde du travail, ce qui ne permet pas aux jeunes d'être bien préparés. Il est important pour les intervenants d'avoir une connaissance fine du marché de l'emploi et ce, d'autant plus à Bruxelles qui est une ville multiculturelle qui doit faire face à de nouvelles réalités. Certains auteurs comme Robert Castel, sociologue, ou Marcelle Stroobants, sociologue du travail, ont été cités pour permettre de penser à la transition professionnelle en comprenant mieux les réalités et les mutations du monde du travail et savoir avec qui on traite et qui on sert. Dans le cas contraire, on risque d'alimenter des mécanismes structurels de domination de plus en plus discriminants pour les personnes dites « handicapées ».

- Les entreprises elles non plus ne sont pas forcément au courant des aides à l'emploi et autres mesures dont elles pourraient bénéficier pour engager des personnes issues de l'enseignement spécialisé et porteurs de handicap. Le quota d'embauche de 3% de personnes handicapées dans le secteur public n'est d'ailleurs pas respecté.

Concernant le secteur des ETA :

- Celui-ci est contraint de devenir de plus en plus compétitif, concurrencé notamment par la main-d'œuvre très bon marché que constitue le travail effectué par des prisonniers. Les structures doivent être de plus en plus rentables, ce qui amène certains processus d'exclusion des personnes qui présentent un handicap considéré comme trop lourd. Ces structures sont de plus en plus réfractaires à engager des temps partiels ou des personnes qui ont besoin d'un suivi médical, étant donné que ces entreprises sont financées par travailleur et non par heures de travail prestées.
- Qu'advient-il des jeunes qui ne trouvent pas de place en ETA et en centre de jour ? Il existe en France des ESAT (établissements et services d'aide par le travail), qui sont des structures qui accueillent des personnes en situation de handicap, ne pouvant travailler en milieu ordinaire ni en entreprise adaptée. Ce n'est pas le cas en Belgique.
- Certains pièges à l'emploi existent également, comme c'est le cas pour les personnes en situation de handicap qui bénéficient d'une carte médicale et se la voient retirée s'ils travaillent. Quant aux demandes de stages adressées aux ETA, elles ne sont pas forcément rencontrées, faute de moyens à consacrer à cet encadrement.

Recommandations

- Pour ce qui est du secteur de l'insertion socio-professionnelle (OISP), tous les organismes de formation devraient ouvrir leurs portes aux jeunes issus de l'enseignement spécialisé. Or le décret qui régit ce secteur ferme les portes aux personnes handicapées, contrairement aux objectifs du décret Inclusion relevant pourtant de la compétence des mêmes entités décisionnelles. Certains OISP les acceptent néanmoins, mais, sur le plan réglementaire, le texte tend à les exclure.

ATELIER N°2

L'intégration des jeunes dans l'enseignement ordinaire ou en formation

Constats

- Une des difficultés est le peu de places tant en intégration qu'en formation.

Recommandations

- Pour réussir une intégration, il faut bien penser l'accueil du jeune en amont, quand il est orienté du spécialisé vers l'ordinaire. L'école concernée par l'intégration doit s'organiser pour préparer celle-ci au mieux. Il faut prévoir un temps important de préparation de cette intégration et un suivi dans le chef du professeur.
- Il faut construire son projet avec le jeune et, le cas échéant, ses parents, bien évaluer ses compétences, sa motivation, le soutien qu'il pourra recevoir de sa famille, car le risque est que le jeune subisse une double pénalité s'il n'y a pas de soutien familial. Il faut éviter à tout prix le double échec.
- Il faut également travailler le savoir-être tout au long de l'intégration pour que cette transition se passe le mieux possible.
- Lors du suivi d'une formation, la collaboration avec l'organisme de formation doit également être préparée et accompagnée pour pallier le déficit de compétences du jeune et lui permettre d'évoluer de manière positive, même s'il n'obtiendra pas forcément la qualification. Des partenariats avec Bruxelles Formation peuvent s'avérer très utiles à ce propos. Dans certains cas, une préformation peut être utile.

ATELIER N°3

L'accompagnement des jeunes

Constats

Il faut constater **la complexité de l'accompagnement des jeunes :**

- Sur la question du travail en réseau, certains professionnels soulignent le manque de temps pour constituer des partenariats (par exemple : entre école, CPMS et services d'accompagnement). Dans un autre ordre d'idées, les professionnels de l'aide à la jeunesse (AAJ) témoignent qu'ils sont souvent confrontés à leurs limites d'intervention d'autant qu'ils rencontrent de plus en plus de situations qui croisent les problématiques (AAJ, santé mentale…).
- Sur la question de l'accompagnement, il manque de liens entre les parents et les services d'accompagnement (manque de dialogue et/ou d'information). Sans être intrusive ou infantilisante pour des élèves parfois majeurs, cette implication des parents dans le projet de vie des élèves dans leur accompagnement a été soulevée.
- Sur la question des outils d'accompagnement, les participants du Forum se demandent si les conseillers emploi d'Actiris disposent d'outils pour informer et accompagner les jeunes sortis de l'enseignement spécialisé. Sont-ils formés pour expliquer, détecter, suivre… le jeune en transition ?

Recommandations

- Il s'agit de travailler au cas par cas, de faire du sur-mesure pour tenir compte de l'hétérogénéité des situations. Il est important en amont d'informer les jeunes, leurs parents sur le handicap, essayer de démystifier le tabou de l'enseignement spécialisé, de leur expliquer ce que peut apporter cet enseignement adapté et leur permettre de réaliser leurs rêves. L'accompagnement doit être personnalisé et individuel, ce qui est indispensable avec ce public.
- La question de l'intersectorialité est très importante dans l'accompagnement des jeunes, avec la mobilisation de partenaires autour du jeune.
- L'utilisation de capsules vidéo qui reprennent des témoignages de jeunes qui ont trouvé leur voie est un bon moyen.
- Il faudrait également une campagne de sensibilisation nationale à la différence/diversité.
- Pour que la charnière entre l'école et l'emploi se passe au mieux, l'école doit mobiliser des ressources, créer un réseau autour du jeune, avec les CPAS, les AMO, le tissu associatif, l'accueil extrascolaire… Il est important de créer des liens, des passerelles, avec un transfert de confiance dans le chef des jeunes à propos des différents relais.

ATELIER N°4

L'enseignement spécialisé, une étiquette et ses éventuels stigmates

Constats

- La question de la reconnaissance du handicap dans le chef du jeune et par ses parents est souvent difficile, car il y a une stigmatisation générale dans la société et une étiquette qu'il est difficile d'assumer et dont il est difficile de se débarrasser par la suite. Cela pose la question de la catégorisation des élèves de manière précoce et de l'orientation vers le spécialisé, plutôt que maintenir les enfants dans l'ordinaire en leur apportant une aide spécifique.
- La question de l'étiquette, du stigmate que représente le fait d'avoir été dirigé vers l'enseignement spécialisé constitue une blessure individuelle, mais a des conséquences également sur le marché de l'emploi qui fonctionne selon des critères extrêmement discriminatoires, avec des préjugés et des stéréotypes assez marqués, et qui devient de plus en plus exigeant envers tous les publics.

Recommandations

- Un module de sensibilisation à la différence pourrait être conçu et dispensé à tous les enfants dès le plus jeune âge.
- Il pourrait être intéressant de créer du lien entre les jeunes issus du spécialisé, en valorisant des parcours de réussite et en travaillant sur l'estime de soi et l'empathie.
- Sur un plan politique, il serait important de sortir des catégorisations et de mettre davantage l'accent sur le bien-être et non sur la seule employabilité.

EN GUISE DE CONCLUSION

Parmi les constats généraux, il est en tout cas ressorti que la transition vers la vie active n'est pas toujours bien préparée : il y a un gros décalage entre la prise en charge des élèves dans l'enseignement secondaire spécialisé, avec un encadrement important et un nombre d'élèves réduit dans les classes, et la suite, où ces mêmes jeunes se retrouvent livrés à eux-mêmes, bien souvent sans accompagnement. Autre difficulté, inhérente cette fois à notre système d'enseignement : celle vécue par les jeunes qui se sentent honteux de se retrouver dans l'enseignement spécialisé, éprouvé comme l'ultime relégation, ce qui mine la confiance des jeunes dans leur possibilité de s'insérer sur le plan professionnel. Certains jeunes ainsi que leurs parents ne mesurent pas pleinement les implications d'une inscription dans l'enseignement spécialisé. L'hétérogénéité des publics versés dans l'enseignement spécialisé ne facilite pas non plus l'accompagnement de ces jeunes aux profils très disparates. Il n'existe pas forcément une case adéquate et on place des jeunes par défaut dans des types qui ne leur correspondent pas.
L'ensemble de ces constats de terrain appuie l'intérêt de créer des synergies et des dynamiques porteuses pour dépasser les antagonismes, valoriser ce qui existe et éventuellement interpeller les autorités compétentes pour faire évoluer le paysage de cette transition école-vie professionnelle.

Pour plus d'informations sur ce Forum
SOS Jeunes-Quartier Libre AMO – Antenne Quartier libre
78, rue Sans Souci – 1050 Bruxelles
Tél. : 02/503.19.90 – GSM : 0473/960.420
Mail : *ql@sosjeunes.be* – Site : *www.sosjeunes.be*

Le Forum « Transition des jeunes après l'école spécialisée » du 30 novembre 2016,
ainsi que les actes, ont été réalisés avec le soutien du
Conseil d'Arrondissement de l'Aide à la Jeunesse (CAAJ) de Bruxelles.

Un Projet de Prévention Générale dans le Cadre du Plan d'Actions 2015-2017.

alter Prod.

L'information au service du social

Le service d'information de l'Agence Alter

L'Agence Alter vous propose ses compétences en termes de services d'informations et de recherches sur les matières sociales :

- Collaborations rédactionnelles
- Études
- Modération de débats
- Développement de projets

Notre plus-value ?

Notre positionnement professionnel, critique et indépendant sur les questions sociales depuis plus de 20 ans.

Notre offre ?

- Réalisation de publications
- Réalisation d'études, analyses, accompagnement de démarches
- Méthodologie, animation, modération de débat et prise d'actes

Éthique et déontologie

Les valeurs de l'Agence Alter sont: regard critique, justice sociale, indépendance, liberté.

L'Agence Alter est une association qui produit de l'information critique suivant les règles de déontologie du journalisme et de la recherche.

Contact
Barbara Gonzalez
Tél. 02.541.85.25
bgz@alter.be
www.alter.be
Facebook :
Agence Alter